

LES HALEURS

Autrefois, des haleurs tiraient les bateaux. Ils étaient attelés par un harnais de tissus, *la bricole*, reliée au mât du bateau par un cordage, le *Verdon*. Un mousqueton permettait de s'en dégager en cas d'urgence.

Deux personnes halaient le bateau, une de chaque côté du canal, sur les deux chemins de halage. Dans ces conditions, le bateau était dirigé sans gouvernail. Lorsqu'il n'y avait qu'un seul chemin de halage, un haleur montait à bord pour éloigner le bateau de la rive avec une perche. Il pouvait y avoir des équipes de haleurs qui ne tiraient l'embarcation sur le canal que sur un tronçon du parcours, jusqu'à telle ou telle écluse où le relais était pris par une autre équipe. Il leur était interdit de tirer deux bateaux à la fois. Un haleur devait avoir au moins quinze ans. Lorsqu'ils étaient deux, l'autre devait avoir au moins 25 ans. Au VIII^e siècle, ils mettaient 4 ou 5 jours pour relier Briare à Montargis sur le canal de Briare ou de Combleux à Montargis, sur le canal d'Orléans.

Au milieu du IX^e siècle, il fallait 4 haleurs pour tirer des bateaux de 70 tonnes et relier la Loire à Saint-Mammès en quatre jours. Sur la Seine, ils étaient relayés par des chevaux.

Ils recevaient du marinier une ration pour se nourrir, la *bouette* (la piquette) leur était fournie à discrétion et ils couchaient à bord.

Les haleurs, aujourd'hui disparus, ont exercé leur activité durant des siècles. Les anciens se souviennent en avoir encore vu, enfants, pendant la Seconde Guerre mondiale et un peu après, entre les écluses de La Marolle et de la Reinette, à Montargis. Le sillage de l'embarcation était contrôlé à la barre depuis la cabine de pilotage. Puis les péniches non motorisées étaient tirées plutôt par des mulets.

D'anciens riverains du canal auraient confié à Jacques LA GARDE que jusqu'aux années 1950, il était encore possible de voir les derniers haleurs tirer un bateau de mariniers chargés de famille. En raison de l'abondante lessive étendue sur le pont, séchant au vent. Ces embarcations étaient surnommées : *mille guenilles*.

Dans l'esprit humaniste de la fin du XVIII^e siècle, les haleurs étaient assimilés à des bêtes de somme ou des esclaves. Un projet motivé par l'idéal de la Révolution française fut lancé en l'an VIII (1799). Il s'agissait de remplacer les haleurs par des chevaux. Ce qui donna lieu à un afflux de pétitions soutenues par les magistrats locaux des petites communes riveraines des canaux, pour défendre cette activité qui faisait vivre de très nombreuses familles. Finalement, les chevaux ne furent autorisés qu'en 1842. En 1880, les haleurs se plaignaient de la concurrence de quelques ânes ou mulets. Dès 1923, les attelages furent concurrencés à leur tour par les tracteurs à chenilles puis à pneus. Petit à petit, la motorisation des bateaux s'est imposée.

Jacques de LA GARDE affirme que les haleurs étaient plutôt bien payés. S'ils ne gaspillaient pas leur gain dans les débits de boisson, ils pouvaient espérer faire l'acquisition d'un bateau. Le plus dur était, paraît-il, de tirer au démarrage, ensuite le bateau continuait sur la lancée.



La vue de la reproduction de la carte postale, jointe au message sur le roman d'Émile CHALOPIN vous a peut être mis mal à l'aise. La carte date du début du XXe siècle. Nous y voyons deux vieillards censés haler le bateau à la bricole. Jacques de LA GARDE nous fait remarquer qu'ils tirent l'embarcation à l'envers. Manifestement, ce sont des figurants qui ont pris la pose. Le photographe, qui n'était pas un homme du canal, avait peut-être l'intention d'attirer une pitié mâtinée d'exotisme sur la survivance déjà anecdotique de cette catégorie professionnelle. Le seul intérêt de cette carte est de nous montrer en quoi consistait la bricole.

Source de ces informations : L'ouvrage des Éditions de l'Union des associations techniques pour la **Sauvegarde des monuments**, « **LES CANAUX DU LOING, DE BRIARE, D'ORLÉANS** », Itinéraires touristiques (1993), écrit avec la collaboration d'Anna PERRICHON, Jacques de LA GARDE évoque les haleurs, page 54.

Sauvegarde des monuments 24, rue du Pavillon 77390 GUIGNES tél : 01 64 06 21 80